

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **vingt-sixième jour du mois de juillet deux mille seize**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 06 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2016-07-R169

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 26 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- Ajout du point 4.6.1 – Motion de félicitation aux bénévoles de la bibliothèque Au fil des mots...
- Ajout du point 6.5.2 – Demande d'aide financière – 1^{re} édition du Festival Country Western St-André d'Argenteuil des Chevaliers de Colomb
- Ajout du point 7.6 – Changement de l'entrée principale du parc de Carillon et du camping municipal de Carillon - Demande de réduction de vitesse sur la route provinciale 344 auprès du ministère des Transports

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-07-R170

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.1.1

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Denis St-Jacques à l'effet qu'un règlement portant le numéro quatre-vingt-dix - A (90-A) et intitulé « RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 4.1.2

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Stephen Matthews à l'effet qu'un règlement portant le numéro quatre-vingt-trois - A (NO. 83-A) et intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 4.1.3

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Roland Weightman à l'effet qu'un règlement portant le numéro seize - D (16-D) et intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LA TENUE DE VENTES DE GARAGE, DES VENTES AUX ENCHÈRES ET DES VENTES ITINÉRANTES, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de juillet 2016.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

Une requête d'asphalter les rues Victoria et de Champlain dans le développement St-André-sur-Rive a été déposée par les propriétaires.

Une deuxième requête a été déposée par Mme Johanne Trépanier du 4, rue Martin afin de fermer le terrain de la Municipalité adjacent à son terrain qui forme un fossé.

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

2016-07-R171

MOTION DE FÉLICITATION AUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE AU FIL DES MOTS...

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

De déposer une motion de félicitations à tous les bénévoles de la bibliothèque Au fil des mots... pour leur implication et l'excellent travail accompli.

Merci à tous !

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. : M. Gilles Sanscartier, Bibliothèque Au fil des mots...

POINT N° : 4.7

2016-07-R172

PORTE OUVERTE DE L'UPA 2016 A SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que l'UPA tiendra sa « Porte ouverte 2016 » à la ferme Aux Cassis d'Argenteuil, le 11 septembre prochain ;

CONSIDÉRANT que l'UPA avisera la Sûreté du Québec de cet événement qui aura lieu sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'UPA compte sur le soutien de la Municipalité par la présence de notre équipe de premier répondant de même que l'utilisation de nos chapiteaux et de certains équipements.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

Que le conseil municipal autorise lors de la porte ouverte de l'UPA, le prêt de chapiteaux et de certains équipements pour l'événement.

QUE le conseil municipal autorise le Directeur du service de sécurité incendie à fournir les effectifs nécessaires concernant la sécurité et les premiers soins des visiteurs lors de la porte ouverte le 11 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : John McCart, président, L'UPA
Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics
Sylvain Modérie, directeur service incendie*

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 19 h 22 pour se terminer à 19 h 34.

Trois (3) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2016-07-R173

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 6 juillet 2016 au 26 juillet 2016, totalisant 230 185.77 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 6 juillet 2016 au 26 juillet 2016 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 4 756.61 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-D – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 26 JUILLET 2016

Rapport budgétaire au 26 juillet 2016

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 26 JUILLET 2016

- Solde des folios bancaires au 26 juillet 2016 ;
- Taxes à recevoir au 26 juillet 2016.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2016-07-R174

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – TOURNOI DE GOLF DE L'ECOLE SECONDAIRE REGIONALE LAURENTIAN

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour le tournoi de golf de l'école secondaire Régionale Laurentian en date du 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT que le tournoi de golf se tiendra le 24 septembre prochain au Club de golf St-André;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés servent à financer des activités ainsi que les coûts supplémentaires reliés au transport;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

De verser une aide financière de 100 \$ pour le tournoi de golf de l'école secondaire Régionale Laurentian ;

De payer cette somme à même le fonds GENS dans le code budgétaire 1-02-701-90-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Christina Shousha, directrice, École secondaire Régionale Laurentian
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 6.5.2

2016-07-R175

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – 1^{RE} ÉDITION DU FESTIVAL COUNTRY WESTERN ST-ANDRÉ D'ARGENTEUIL DES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la 1^{re} édition du Festival Country Western St-André d'Argenteuil organisé par les Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT que l'événement qui se déroulera du 28 au 31 juillet 2016 dans le Parc Carillon aura des retombés économiques pour la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

Que les membres du conseil acceptent de verser une somme de 1500 \$ pour la Festival Country Western St-André d'Argenteuil organisé par les Chevaliers de Colomb

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Chevalier de Colomb, M. André Paquette, président
Mme Linda Deschênes, directrice aux finances et camping municipal*

POINT N° : 6.6

2016-07-R176

ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES REVISEES 2016 DE L'O.M.H. DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Société d'habitations Québec a révisé les prévisions budgétaires 2016 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil ;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente,
Appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews
Et résolu :

D'accepter les prévisions budgétaires révisées 2016 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil au montant de 9 670 \$;

D'accepter la contribution de 10%, soit 967 \$ de la part de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. : M. Marcel St-Jacques, O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil
M. Benoît Grimard, services des finances

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2016-07-R177

OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AU SUIVI PIEZOMETRIQUE DE LA NAPPE POUR L'ANNEE 2015 EN AMONT DES CAPTAGES MUNICIPAUX D'EAU SOUTERRAINE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a entrepris un suivi des teneurs en nitrates dans la nappe de surface des sables alimentant en eau potable les deux puits municipaux 1976 et 1985;

CONSIDÉRANT qu'en 2015 les teneurs en nitrates dans l'eau souterraine ont beaucoup diminué suite à la mise en place de pratiques agricoles appropriées en amont des captages municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un suivi piézométrique de la nappe doit être poursuivi en 2015 dans une saine pratique de gestion de la ressource en eau souterraine qui alimente les captages municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait une demande à la Firme de consultant AGÉOS Eau et Environnement pour lui soumettre un prix pour ces travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter l'offre de service de la Firme de consultant AGÉOS, au montant de 8 836.00 \$ plus les taxes applicables, pour l'ensemble des travaux tel qu'indiqué sur la soumission datée du 24 novembre 2015.

D'autoriser le service des finances à émettre le paiement et de payer ces travaux comme suit : code de grand livre : 1-02-413-00-411 au montant de 8 836.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. *Firme de consultants AGÉOS Eau et Environnement*
Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Grimard
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur

POINT N° : 7.2

2016-07-R178

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ET OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT A L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire une inspection et l'analyse des bornes d'incendie suite à la construction et la mise en marche de la nouvelle station de surpression sur le réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT que suite à cette analyse la cote de la municipalité auprès des assureurs devrait s'améliorer et avantager les contribuables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une offre de services professionnels à la Firme Aqua Data spécialiste en ce genre d'analyse pour une période de trois ou cinq ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'accepter l'offre de service de la Firme Aqua Data pour une période de cinq ans au montant annuel de 4053.\$ plus les taxes applicables pour l'ensemble des travaux énumérés sur l'offre de services # 13-208 et datée du 11 juin 2013.

D'accorder le contrat pour l'année 2016 et 2017 à la Firme Aqua Data.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Aqua Data
Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Grimard
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur
Service protection incendie, monsieur Sylvain Modérie*

POINT N° : 7.3

2016-07-R179

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER DE LA SIGNALISATION TEMPORAIRE – RANDONNÉE CYCLISTE O TOUR DE FELIX, 21 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT la demande de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil pour obtenir l'autorisation d'installer de la signalisation temporaire sur le réseau local de la municipalité lors de la randonnée O tour de Félix qui aura lieu le 21 août 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne voit pas d'inconvénient à l'installation de la signalisation pour l'événement ;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet événement sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'autoriser les organisateurs de la randonnée cycliste O tour de Félix à installer la signalisation sur le réseau local de la municipalité le 20 août et que celle-ci soit retirée le 22 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : Monsieur Simon Bissonnette, directeur général, Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil
Monsieur Gilbert Ladouceur, Directeur des Travaux publics
Monsieur Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie*

POINT N° : 7.4

2016-07-R180

AUTORISATION DE CIRCULATION – ÉVÉNEMENT TOUR PARAMÉDIC QUÉBEC, 18 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT la demande de Tour Paramédic Québec pour obtenir l'autorisation par résolution du conseil municipal d'emprunter le réseau local de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, le 18 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet événement sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

D'autoriser les cyclistes participants à l'événement Tour Paramédic Québec à emprunter le réseau local de la municipalité, le 18 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : Monsieur Wayne Mallish, 505, Des Affaires, Gatineau, Qc J8R 0B2,
wmallish@paramedic.coop
Monsieur Gilbert Ladouceur, Directeur des Travaux publics
Monsieur Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie*

POINT N° : 7.5

2016-07-R181

AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR A GAZON ZERO TURN

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de moderniser ses équipements servant à l'entretien de ses espaces verts;

CONSIDÉRANT que les coûts d'entretien sont élevés;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte la soumission d'Équipement Lacasse au montant de 13 521.27 \$ taxes incluses pour la fourniture d'un tracteur à gazon zéro turn selon la soumission numéro 129.

QUE le paiement et le financement de cet équipement soit comme suit :

Payable à même le fonds de roulement, lequel fonds sera remboursé en versements égaux sur une période de 15 ans.

D'autoriser monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au paiement et aux écritures et transferts nécessaires pour cet achat d'équipement.

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. *Équipement Lacasse*
Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier
Monsieur Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics

POINT N° : 7.6

2016-07-R182

CHANGEMENT DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DU PARC DE CARILLON ET DU CAMPING MUNICIPAL DE CARILLON - DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA ROUTE PROVINCIALE 344 AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que les élus municipaux apporteront un changement à l'accès du parc municipal et du camping municipal de Carillon situé sur le territoire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé de situer l'accès directement sur la route provinciale 344;

CONSIDÉRANT que cette route possède actuellement une limite de vitesse de 90 km/h;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande au MTQ de réduire la vitesse à 50 Km/h à l'approche de cette entrée

CONSIDÉRANT que l'allongement de la limite de 50 km/h actuelle qui se situe environ à 1 kilomètre en aval, pourrait se situer à environ 1 kilomètre en amont de cette même entrée et elle permettra de rendre plus sécuritaire tous les activités prévues sur le camping et dans le parc lui-même

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

QUE le conseil municipal demande aux instances du MTQ de procéder à la réalisation du projet dans ce secteur, en réduisant la vitesse de la circulation à 50 Km/h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. *Mme Sonia Mercier, directrice, MTQ*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2016-07-R183

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE N° 2016-R06 – 1735, RUE PILON

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 1735, rue Pilon afin de permettre la construction d'une garage dont le toit dépassera la hauteur de la maison de ± cinq (5) pieds maximum, car la maison n'a que dix-neuf (19) pieds de hauteur, alors que le règlement de zonage N° 47 à l'article 81 DISPOSITION APPLICABLE AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES ISOLÉS prévoit que tout bâtiment accessoires ne peut dépasser le toit du bâtiment principal dans la zone V-204.

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure #2016-R06 à l'adresse du 1735, rue Pilon, afin de permettre la construction d'un garage dont le toit dépassera la hauteur de la maison de ± cinq (5) pieds maximum, car la maison n'a que dix-neuf (19) pieds de hauteur, alors que le règlement de zonage N° 47 à l'article 81 DISPOSITION APPLICABLE AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES ISOLÉS prévoit que tout bâtiment accessoires ne peut dépasser le toit du bâtiment principal dans la zone V-204;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. *Propriétaire
Service de l'urbanisme*

POINT N° : 8.2

2016-07-R184

MANDAT A ME RINO SOUCY DU CABINET MARCEAU SOUCY BOUDREAU AVOCATS

CONSIDÉRANT que le service de l'urbanisme a besoin d'un procureur lors de la préparation et de la défense des dossiers pour les lots 2 622 929, 2 625 610, 2 625 697 et 2 625 755 en Cour Supérieur;

CONSIDÉRANT que le cabinet Marceau Soucy Boudreau Avocats a soumis une offre de services en ce sens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

Que le conseil municipal mandate le cabinet Marceau Soucy Boudreau Avocats à titre de procureur de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à la Cour supérieure selon les besoins du service de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Me Rino Soucy, Marceau Soucy Boudreau Avocats
M. Benoît Grimard, directeur des finances*

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Aucun dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE JUILLET 2016

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2016.

POINT N° : 11.2

2016-07-R185

EMBAUCHE D'UN (1) POMPIER A TEMPS PARTIEL MONSIEUR JEAN-PHILIPPE CHAMPAGNE POUR LE SERVICE DE SECURITE INCENDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité est soucieuse de maintenir un nombre d'effectif adéquat pour son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en faveur d'une préparation de relève pour son personnel pompier ;

CONSIDÉRANT que le directeur, le directeur-adjoint et un capitaine du service ont procédé à des entrevues de candidats potentiels;

CONSIDÉRANT que le directeur recommande l'embauche de monsieur Jean-Philippe Champagne assorti d'une période de probation d'une (1) année;

CONSIDÉRANT que monsieur Champagne possède déjà la formation requise pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu

De procéder à l'embauche de monsieur Jean-Philippe Champagne en date du 26 juillet 2016 à titre de pompier à temps partiel selon les conditions de travail prévues à l'entente, et ce conditionnel au dépôt d'un certificat médical confirmant son état de santé pour ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c: M. Jean-Philippe Champagne
Service de la paie
M. Benoit Grimard, directeur-général et secrétaire-trésorier
M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie*

POINT N° : 11.3

2016-07-R186

**DEMISSION DE MONSIEUR GUILLAUME TREMBLAY-CHOINIÈRE A TITRE DE
POMPIER VOLONTAIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-
D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la lettre de démission de monsieur Guillaume Tremblay-Choinière en date du 10 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que monsieur Tremblay-Choinière a cumulé six (6) années de loyaux services auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie désire adresser une lettre de remerciement pour services rendus à monsieur Guillaume Tremblay-Choinière ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

D'accepter la démission de monsieur Guillaume Tremblay-Choinière. Les membres du conseil en profitent pour le remercier chaleureusement pour son implication pendant ces six (6) années au service de sécurité incendie de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c M. Guillaume Tremblay-Choinière
Service de la paie
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Sylvain Modérie, directeur du service sécurité incendie*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 56 pour se terminer à 20 h 02.

Trois (3) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2016-07-R187

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

De lever la séance à 20 h 08 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**